



# Les échos

Du Conseil  
d'arrondissement  
du 1<sup>er</sup> mars 2023



## Lyon ville hospitalière

### LYON VILLE HOSPITALIÈRE

Trois ambitions marquent le plan d'actions « Lyon Ville hospitalière » : rendre possible l'insertion dans la société, faciliter l'accès aux droits, faire vivre une culture de l'hospitalité par des initiatives citoyennes.

Présentation du rapport sur le « plan d'actions Lyon Ville hospitalière 2022-2026 », par Marie-Agnès Cabot, conseillère déléguée aux solidarités locales et internationales, lors du Conseil d'arrondissement du 4<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> mars 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4<sup>ème</sup> du 1er mars 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 3 mai 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4<sup>ème</sup>](#)

## **MARIE-AGNÈS CABOT, rapporteur :**

« Comme vous vous en souvenez, la Ville de Lyon a adhéré, en 2020, à l'association nationale des villes et territoires accueillants, ANVITA, et ceci nous oblige. Je sais bien que nous avons beaucoup à faire, mais un premier état des lieux des besoins des personnes migrantes a pu être effectué et en découle donc trois ambitions :

- Rendre possible l'insertion dans la société ;
- Faciliter l'accès aux droits ;
- Faire vivre une culture de l'hospitalité par des initiatives citoyennes, entre autres.

Ce plan d'actions a 7 grands enjeux pour un accueil inconditionnel, faciliter l'accès aux services par la formation des agents d'accueil, des travailleurs sociaux et de l'aide des traducteurs, faciliter l'accès aux soins en lien avec le Contrat Local de Santé, faciliter l'alimentation avec le CCAS et à travers l'épicerie solidaire, faciliter l'hygiène avec les bains douches, le logement, faciliter l'accès à l'emploi, la formation et la scolarisation, l'aide aux familles, également la culture, le sport et la citoyenneté.

Cela rassemble 51 actions dont certaines existent déjà, mais une vingtaine sont innovantes pour encore mieux répondre aux besoins émergents. Il y a des mesures phares comme la création d'un lieu d'accueil, une carte de citoyenneté locale, des interprétariats, formations des agents, dispositifs de santé mentale, le recensement également du patrimoine vacant pour l'hébergement. Tout cela dans une dynamique partenariale avec les associations, la Métropole et l'État, tant le travail est vaste. Car seul on peut quand même beaucoup moins. Je vous remercie.

## **DAVID KIMELFELD, conseiller d'arrondissement :**

Très rapidement, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous voterons cette délibération. J'avais eu l'occasion d'être reçu par Madame Sylvie TOMIC, qui est l'adjointe en charge de ce sujet-là, et donc on mesure le travail qui a été fait. Je lui avais dit et je le redis là, personne ne peut – en tout cas je l'espère – voter contre cette délibération au Conseil municipal. Pour autant, les questions restent entières. Il y a beaucoup de bonnes intentions, il y a beaucoup de déclarations d'intention ; il va falloir ensuite les traduire dans les faits. Et comme l'a dit Madame CABOT, en tout cas elle l'a initié, un certain nombre d'actions d'abord existent déjà, donc celles-là ce sont des actions que l'on remet dans le plan mais c'est tout à fait normal de le valoriser ainsi.

Maintenant, il est nécessaire de montrer d'une part, la capacité de la Ville de Lyon à travailler avec ses partenaires – et là, du chemin reste à parcourir – et avec la Métropole sur ces sujets-là, et avec l'État sur ces sujets-là, où les choses ne sont pas si simples et vous le savez, vous l'avez vécu ici notamment sur la question des mineurs non accompagnés. Vous savez que les choses sont beaucoup plus compliquées que simplement dans une délibération et dans un texte. Donc capacité à travailler avec les autres – le chemin est devant nous, l'obstacle est devant nous – et puis les moyens, puisque lorsque l'on souhaite former les agents, ouvrir des lieux, animer des lieux, il faut les moyens et pour l'instant, dans ce plan – et c'est assez normal, pour l'instant,

c'est un plan, ce sont des intentions – il sera jugé aussi sur la capacité à le financer, à mettre en face des intentions, en face des déclarations, des moyens. Donc nous le voterons, non pas avec réserve parce que personne ne peut être contre les objectifs qui sont donnés, mais avec prudence et avec attention sur la façon dont se déroulera de manière pratique, ce qui est écrit dans ce plan. Je vous remercie.

### **ANNE PELLET, conseillère d'arrondissement :**

Merci, Monsieur le Maire. C'est un sujet évidemment forcément très lourd, très délicat et comment être contre bien évidemment, mais ensuite, c'est l'articulation que l'on va en faire et comment elle va se faire sachant qu'il y a déjà des choses. Je dirais que chacun doit prendre sa part, nous avons des compétences, l'État en a plus et cela remonterait même, sur des sujets comme ceux-là, au niveau de l'Europe. Cela fait longtemps que nous attendons que l'Europe prenne mieux sa part et équilibre aussi la manière dont elle accueille ces gens aux situations complexes.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour tous les gens qui vivent, aujourd'hui, dans des situations difficiles sur notre sol, à commencer par les Français, bien évidemment, et qui parfois ont du mal à comprendre que l'on donne des moyens à des gens et qu'eux n'aient pas forcément les mêmes moyens. J'entends cela : « Bah moi non, je n'y ai pas le droit, mais eux vont y avoir droit. » Ils ne connaissent peut-être pas aussi toute la misère qu'il y a autour. Ce sont des choses sur lesquelles s'il faut bien expliquer et prendre la mesure pour que tout le monde y trouve son compte. Par ailleurs, je reconnais aussi un certain flou sur la mise en œuvre exacte de ce projet, la façon dont il est financé, accompagné, quels sont les agents qui vont être sollicités et comment ils vont pouvoir le faire, avec quels moyens. Donc moi, en revanche, j'aurai le courage de m'abstenir, même si je sais que Lyon est une ville vraiment hospitalière.

### **NADÈGE BORRON, conseillère déléguée à l'Action sociale :**

Je lirai mon intervention – oui, là je suis estomaquée par ce que je viens d'entendre – donc je lirai mon intervention après, je ferai juste une parenthèse, Madame PELLET. Opposer, dans votre discours, comme cela les gens me choque. Vous nourrissez cette opposition. Vous ne pouvez pas dire « on donne plus à l'un qu'à l'autre ». On a peut-être une problématique d'accès à l'information des droits, mais l'on a tous des droits. Voilà, c'est une parenthèse. Je vais lire mon intervention et nous devons travailler sur l'accès aux droits, là-dessus on est d'accord mais sur le reste ce n'est pas possible. Bref, maintenant je vais lire l'intervention sur laquelle j'ai travaillé.

Monsieur le Maire, chers collègues, Lyon en Commun votera bien sûr favorablement cette délibération. Ce plan d'actions « Lyon Ville Hospitalière » présente la vision, le cap, que notre majorité s'est fixé(e) pour l'accueil des personnes en situation de migration. Il affirme des valeurs chères aux élus de Lyon en Commun : l'humanisme et la solidarité.

Avant l'arrivée de notre majorité, le concept de l'hospitalité était surtout développé pour accueillir une population active, aisée, au nom de la sacro-sainte recherche

d'attractivité. L'inclusion des personnes les plus démunies et a fortiori les personnes migrantes, ne constituait pas une priorité. Je me permets des petits rappels : coupures d'eau des fontaines publiques en pleine canicule, fermeture des bains douches, interventions policières pour expulser les familles mises à l'abri dans les écoles, arrêtés anti-stationnement pour chasser de la ville les travailleurs et les travailleuses du sexe, dont des prostituées migrantes victimes de réseaux les reléguant dans les lieux reculés donc encore plus dangereux.

Nous apprécions donc vivement que notre majorité, notamment via l'adjointe aux solidarités, Madame RUNEL et l'adjoint au lien intergénérationnel et qualité de vie des aînés, Monsieur CHEVALIER, se soient saisis du sujet. Ils ont mené et continué de mettre en place des mesures en direction des personnes en situation de migration : mises à l'abri dans des gymnases, hébergements de jeunes filles mineures non-accompagnées (MNA) en recours dans des résidences seniors, ou encore des mises à disposition à des structures sociales de bâtiments vacants de la ville.

Des actions parfois hors du champ de nos compétences utilisant de nombreux moyens humains et matériels de la Ville de Lyon, mais qui traduisent notre détermination à faire de Lyon une ville réellement hospitalière. Lyon en Commun adhère totalement à la démarche et aux objectifs fixés dans ce plan d'actions.

Les 50 propositions concrètes inscrites reconnaissent les droits fondamentaux de l'Homme tels que l'accès au droit, au logement, à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation. Néanmoins, ce plan ambitieux nous interroge quant à sa mise en œuvre. Les métiers de l'action sociale et du soin connaissent, aujourd'hui, une désertion sans précédent, or nous ne pouvons compter uniquement sur nos forces vives et ne pouvons pas non plus nous appuyer uniquement sur les secteurs associatifs et le recours au tout bénévole ou autre initiative citoyenne pour déployer ces mesures sur le territoire.

Le service public doit y retrouver toute sa place. Le budget alloué dans la PPI permettra-t-il de réaliser les actions nouvelles que nous saluons pour lesquelles notre majorité s'engage ? Nous savons tous que nous ne sommes pas à l'abri de surcoûts, nous le subissons déjà. Nous appelons donc à sanctuariser ce budget, voire à l'alimenter si besoin était.

Enfin, comme je l'ai soulevé plus tôt, la Ville de Lyon ne possède pas toutes les compétences, loin s'en faut, en matière d'accueil des personnes en situation de migration. L'État et la Métropole le sont, nous l'avons dit maintes et maintes fois, ils doivent prendre leurs responsabilités. Notre Ville ne cesse de les interpeller, de se mobiliser pour les pousser à agir conjointement. Ce travail tripartite est primordial pour mener à bien ce plan d'actions. Il est d'autant plus primordial au vu des évolutions politiques, économiques et climatiques que connaît notre planète. Je vous remercie.

**Délibération 4-22-5310-390**

**Objet** : Plan d'actions « Lyon Ville hospitalière » 2022-2026

**Rapport adopté à la majorité. Abstention d'Anne PELLET.**